

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207091-DE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b>  <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b>  <b>COMMUNE DE CAMPOME</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</b>  <b><u>SEANCE DU 7 septembre 2022</u></b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 10</b> <b>Présents à la séance : 7</b> <b>Procurations:3</b> <b>Ont participé au vote : 10</b> <b>Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 24/08/2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire de la Commune de CAMPOME.</b>
<b><u>Objet Décision modificative n°1/2022.budget M 14 (20000)</u></b>	<b>PRESENTS :</b> Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BOSC, Jean-Louis BLAZI, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Bernard GIBERT  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> André CARRERE a donné procuration Laetitia SITJA Pauline CHEVALLIER donne procuration Henri SOBRAQUES Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI <b>ABSENTS :</b>
<b>Secrétaire de Séance :</b>	Henri SOBRAQUES

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits votés au BP 2022 comme suit :

Désignation	Augmentation de crédits
D 023 : virement section investissement	+ 6856.00
D 204415/041 : immob incorporelle bat public	+ 3100.00
D 1641 : emprunt en euros	+ 1705.00
D 2131 : bâtiments publics	+ 15600.00
D 2135 :inst géné amén constructions	+ 3000.00
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance	+ 564.00
R 021 : virement section de fonctionnement	+ 6856.00
R 10222 : FCTVA	+ 15187.00
R 10223 : Taxe aménagement	+ 2362.00
R 73223 : FPIC	+712.00
R 7381 : Taxe add droit de mutation	+ 5670.00
R 7788 : produits except. divers	+ 534.00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207093-DE

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p><b>COMMUNE DE CAMPOME</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</b></p> <p><b><u>SEANCE DU 7 septembre 2022</u></b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 10</b> <b>Présents à la séance : 7</b> <b>Procurations:3</b> <b>Ont participé au vote : 10</b> <b>Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 24/08/2022</b></p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire de la Commune de CAMPOME.</b></p>
<p><b>Objet : Convention de financement et d'organisation avec le SYDEEL 66 pour la réalisation de l'éclairage public.</b></p>	<p><b>PRESENTE :</b> Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BOSC, Jean-Louis BLAZI, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Bernard GIBERT</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> André CARRERE a donné procuration Laetitia SITJA Pauline CHEVALLIER donne procuration Henri SOBRAQUES Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b></p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune envisage la réalisation de travaux d'éclairage public concernant la rénovation des armoires avec l'EPNRJ.

Pour cette réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies du Pays Catalan dans le cadre du transfert de la compétence cette opération.

Selon la convention établie par le SYDEEL66 dans laquelle est joint un plan de financement, le montant estimatif des travaux est arrêté à la somme de 7200.00 € TTC et l'autofinancement de la Commune est d'un montant de 3018.91 €.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'en ce qui concerne le règlement de ces travaux auprès du Sydeel66, le paiement interviendra selon les termes de la convention proposée.

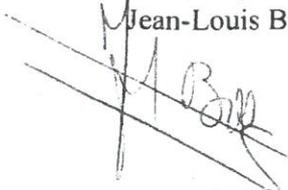
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,**

- ⇒ Approuve la convention proposée par le SYDEEL66 avec son plan de financement pour la réalisation de travaux d'éclairage public « Intitulé convention » ;
- ⇒ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget pour le règlement de la dépense ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'affaire précitée, dont la convention proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Louis BOSC



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207095-DE

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p><b>COMMUNE DE CAMPOME</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</b></p> <p><b><u>SEANCE DU 7 septembre 2022</u></b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 10</b> <b>Présents à la séance : 7</b> <b>Procurations:3</b> <b>Ont participé au vote : 10</b> <b>Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 24/08/2022</b></p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire de la Commune de CAMPOME.</b></p>
<p><b><u>Objet désignation d'un représentant « incendie et secours ».</u></b></p>	<p><b>PRESENTS :</b> Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BOSC, Jean-Louis BLAZI, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Bernard GIBERT</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> André CARRERE a donné procuration Laetitia SITJA Pauline CHEVALLIER donne procuration Henri SOBRAQUES Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b></p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire nomme M Henri SOBRAQUES en tant que correspondant incendie et secours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC.



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207094-DE

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p><b>COMMUNE DE CAMPOME</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</b></p> <p><b><u>SEANCE DU 7 septembre 2022</u></b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 10</b> <b>Présents à la séance : 7</b> <b>Procurations:3</b> <b>Ont participé au vote : 10</b> <b>Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 24/08/2022</b></p>	<p><b>L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire de la Commune de CAMPOME.</b></p>
<p><b><u>Objet signature convention avec le conseil département « tous au spectacle ».</u></b></p>	<p><b>PRESENTS :</b> Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BOSC, Jean-Louis BLAZI, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Bernard GIBERT</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> André CARRERE a donné procuration Laetitia SITJA Pauline CHEVALLIER donne procuration Henri SOBRAQUES Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>
<p><b>Secrétaire de Séance :</b></p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Monsieur le Maire donne la parole à Henri SOBRAQUES qui fait la lecture de la convention qui est proposée à la commune par le conseil Départemental dans le cadre de sa politique culturelle : « 9<sup>ème</sup> édition tous au spectacle ». La convention fixe les modalités d'accueil de deux spectacles.

**Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur le Maire pour signer la convention avec le Conseil départemental « 9<sup>o</sup> édition de la tournée départementale « tous au spectacle ! ».**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Louis BOSC



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207092-DE

<b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b> <b>COMMUNE DE CAMPOME</b> 	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</b>  <b><u>SEANCE DU 7 septembre 2022</u></b>
<b>Nombre de Conseillers en exercice : 10</b> <b>Présents à la séance : 7</b> <b>Procurations:3</b> <b>Ont participé au vote : 10</b> <b>Pour 10 Contre : 0 Abstention : 0</b> <b>Date de la convocation : 24/08/2022</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire de la Commune de CAMPOME.</b>
<b><u>Objet Tarifs gites et salle polyvalente</u></b>	<b>PRESENTS :</b> Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Jean-Louis BOSC, Jean-Louis BLAZI, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY, Bernard GIBERT  <b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b> André CARRERE a donné procuration Laetitia SITJA Pauline CHEVALLIER donne procuration Henri SOBRAQUES Gérard BLAZI donne procuration à Jean-Louis BLAZI <b>ABSENTS :</b>
<b>Secrétaire de Séance :</b>	Henri SOBRAQUES

Le Conseil Municipal décide de synthétiser dans une même délibération l'ensemble des tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour la location des gites et de la salle polyvalente. Un « tarif bon plan » pourra s'appliquer à tout contrat signé dans le mois qui précède l'entrée dans le bien.

Le conseil Municipal décide de voter les tarifs ci-dessous :

Tarif locations semaine				
Gites	moyenne saison		haute saison	Tarifs Bons Plans
	Mai-juin	Oct-nov	Juillet-août septembre	
Col de Jau**	235 €		265 €	215 €
Castellane***	245 €		265 €	230 €
Tramontane**	210 €		235 €	200 €
Fontaine***	240 €		270 €	225 €
Presbytère**	240 €		270 €	215 €
St Estève**	210 €		230 €	195 €
Clocher**	205 €		225 €	190 €
WE			110 €	
nuit			65 €	
Chambre nuit			30 €	
Gites mois			350 €	
Fontaine mois			400 €	

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le 28/09/2022

ID : 066-216600346-20220907-202207092-DE

Salle polyvalente		
	Journée	WE (vendredi 16h au dimanche 18h)
Extérieur	100 €	200 €
Résidents	20 €	
Association	5 €	
Ménage Salle Po	150€ titré d'office si non rendu à l'identique	
Ménage gîtes	70€ facturé d'office si non rendu à l'identique	
location draps	8€ par couchage	
location serviettes	15€ par pers (drap de bain, serviette, gant)	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Jean-Louis BOSCH.

